



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 septembre 2013

Participants : Sylviane NOËL, Philippe GARCIN, Marjorie GUFFON-LOOS, Christian HENON, Claude MAISTRE, Marie Pierre MARTIN, Emmanuel PRICOT, Alain ROUX, Christophe ROUX, Laurent TESSIER

Secrétaire de séance : Emmanuel PRICOT

Début de la séance : 19h.30

Madame le Maire tient tout d'abord à féliciter Alain Roux d'être le tout jeune grand-père d'une petite Laly. Félicitations également aux heureux parents.

1. Etat d'assiette des coupes de la forêt communale pour 2014

L'ONF a programmé en 2014 la coupe de 900m³ de bois sur les parcelles 35, 37 et 58.

Afin d'en augmenter le volume, il leur sera demandé d'intervenir sur les parcelles 36 et 37 afin de déboiser et de replanter.

D'autre part, du bois coupé n'a pas été sorti sous la ligne HT de Génissiat pour des raisons de coût important au regard de la faible quantité de bois. Il a été demandé à l'ONF de programmer une coupe à cet emplacement afin de pouvoir exploiter ce bois au lieu de le laisser pourrir sur place et de prévenir une attaque de bostryche.

En attente d'une réponse de l'ONF.

2. Vente de bois aux particuliers

Un lot de 5,7m³ de fayard situé chemin Jourdan a été mis en vente au plus offrant au printemps. Plusieurs propositions ont été reçues en mairie. Le lot a été vendu 200,50 €.

Une nouvelle vente de bois en bord de route de Romme et au Pare devrait être proposée à l'automne.

3. Gestion forestière durable

A l'unanimité, le conseil autorise la Mairie à signer pour le renouvellement de la certification PEFC des 635 ha de notre forêt communale pour la période 2014-2018 pour un coût de 432 euros par an.

4. Délibération budgétaire modificative

Madame le Maire propose au conseil d'approuver une délibération modificative au budget principal afin de pouvoir percevoir 445,09 euros de crédit faisant suite à la dissolution du SIVOM des Villages du Faucigny. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération, librement consultable en Mairie.

5. Participation aux actions du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône Alpes) du Faucigny pour l'année 2013

Madame le Maire expose au conseil l'ensemble des actions du CDDRA auxquelles la commune de Nancy sur Cluses participe. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite de son engagement au sein du CDDRA et la participation financière afférente.

6. Souscription d'un prêt immobilier

Madame le Maire a sollicité plusieurs banques afin de souscrire un prêt pour le financement des travaux de rénovation du toit de la Chapelle de la Fley, des appartements au-dessus de la Mairie et de la restauration et mise en valeur du grenier de pierre de 1671 situé chemin des Colporteurs (afin de pourvoir aux dépenses d'investissement dans l'attente du versement des subventions obtenues).

Madame le Maire présente les propositions faites par les deux seules banques ayant répondu, à savoir le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. La proposition de la Caisse d'Épargne étant nettement plus favorable, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce choix.

7. Questions diverses

FETE DU PAIN

Organisée par le Comité des Fêtes, celle-ci aura lieu le dimanche 22 septembre aux fours à pain jumeaux de la Frasse. Un arrêté d'interdiction de circulation sera pris pour sécuriser cette manifestation et interdire toute circulation sur la place de la chapelle ce jour là.

REFECTION DU TOIT DE LA CHAPELLE DE LA FLEY

Les entreprises Roux, Deturche et Wiart ont répondu à la demande de devis pour une couverture en bac acier et en ardoise. Le conseil municipal a choisi de retenir l'entreprise WIART avec un devis de 27 880 € TTC pour une couverture en ardoise de Morzine.

PROJET D'ASSAINISSEMENT

A l'issue de la rencontre entre Madame le Maire et Monsieur Hénon, 1er adjoint, avec Monsieur Loïc Hervé, vice président de la CCCAM (Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne) en charge de l'assainissement, instructeur du projet de Nancy sur Cluses, il a été convenu que le dossier sera déposé auprès des services de l'Etat au 1er octobre de cette année.

D'autre part, la grande majorité des propriétaires des parcelles en aval de La Frasse - sur lesquelles la future STEP (Station de Traitement d'Eau Potable) sera implantée - ont accepté l'offre de rachat de la commune au tarif proposé par le service des domaines de 1,50€/m². Une procédure d'expropriation va être engagée à l'encontre de l'un des propriétaire qui ne souhaite pas vendre et des multiples propriétaires d'une parcelle en indivision.

AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Une réunion de concertation relative à la réforme des rythmes scolaires va avoir lieu prochainement à l'échelle des 10 communes de la Communauté de Communes.

SKI

Le conseil municipal souhaite poursuivre sa réflexion et son travail de rédaction d'un cahier des charges précis pour la mise en gérance du foyer de ski, repoussée à 2014.

La municipalité souhaite proposer une réunion de réflexion sur l'aménagement de la station de ski visant à la cohabitation des skieurs loisirs, des skieurs de compétition et des randonneurs à ski et à raquettes. Les différents acteurs seront conviés à participer par voie d'affichage et via le ski club de Nancy sur Cluses.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs ASLIE en 2014.

Monsieur Claude Maistre informe le conseil que des travaux de mise en conformité du téléski des Courbes vont prochainement être réalisés ainsi qu'un entretien-réparation de la fraise de la dameuse. A l'inverse, une autorisation du report d'un an de la mise en conformité du hauban du petit téléski a pu être obtenue.

BOIS ET ALPAGES

L'ONF va engager des travaux de peinture pour le marquage des parcelles entre Nancy et Magland.

La société Echoforêt a été retenue pour le déboisement de 3 ha en haut et 3 ha en bas du Pare.

De nouveaux bassins vont prochainement être mis en place à Vormy. Une corvée sera proposée à l'automne pour l'installation de ces bassins.

Les règles d'urbanisme vont être rappelées aux usagers des chalets de l'alpage de Vormy.

Une réunion avec la Société d'Economie Alpestre aura lieu prochainement afin de définir les clauses du nouveau contrat d'affermage pour l'alpage de Vormy

BATIMENTS PUBLICS

Des demandes de travaux dans l'ancienne maison forestière vont être étudiées.

AGENDA 21 ET PLANTES INVASIVES

La Mairie a répondu à l'évaluation intermédiaire de l'Agenda 21 (2011-2014) qui vise au développement équilibré de l'économie, du social et de l'environnement.

Un plan de berce du Caucase a été identifié sur Nancy sur Cluses. Une demande d'intervention de l'association Alvéole a été faite pour traiter cette plante. En effet, la berce du Caucase est nuisible pour la santé et pour l'environnement. Le contact avec la sève de cette plante provoque des réactions de la peau douloureuses qui ressemblent à des brûlures.

Le conseil poursuit sa réflexion sur l'aménagement de plates-formes de dépôts de déchets verts et inertes au Moulin et à Romme afin de lutter contre les décharges sauvages. A ce propos, il est rappelé aux Nancherots que les déchetteries de Scionzier, de Thyez et du Reposoir leur sont accessibles. De même, le Conseil Municipal tient à signaler que les dépôts ne sont tolérés que pour des travaux effectués sur la commune par des particuliers, mais interdits pour les professionnels en raison de travaux réalisés dans la vallée. Enfin, plusieurs feux en tous genres ayant été constatés dernièrement, il est rappelé que notre Commune fait partie de la zone concernée par le Plan de Protection de l'Atmosphère qui interdit strictement ces feux : tout contrevenant encourt une amende de 450 €. Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter ces règles.

VOIRIE ET RESEAUX SECS

Trois entreprises ont été de très nombreuses fois sollicitées pour effectuer des devis de travaux de voirie. Seule la société Colas a répondu. Elle interviendra mi-octobre. Toutefois, le conseil a pris la décision de reporter ces travaux à 2014 si la société Colas devait repousser encore la date de son intervention (le sol devenant de plus en plus froid ne permet plus d'assurer une qualité et une durabilité des travaux).

La DDT (Conseil Général) devrait effectuer le marquage axial de la route départementale entre Nancy et Romme en bande longue T3 d'ici à fin septembre.

La société Chatel va intervenir cet automne pour l'entretien du réseau d'éclairage public, pour remplacer les 5 projecteurs de l'église par 5 projecteurs moins énergivores (puissance actuelle : 3000W, puissance future : 350W, coût des travaux : 1900€) et pour installer des décorations lumineuses permanentes à la Chapelle de la Frasse en remplacement des décorations temporaires énergivores et coûteuses en installation et dépose (coût des travaux : 4100€).

Fin de la séance à 22 h 30.